mes chrétiennes. — Vendredi 7, messes à 5 heures 1/2, 6 heures 1/4 et 7 heures. Le soir, à 8 heures, salut avec sermon. Durant le mois de mai les saluts seront chantés à 8 heures du soir.

HEM

— La première communion pour les enfants de la nouvelle paroisse Saint-Joseph aura lieu dimanche prochain. 25 garçons et filles s'approcheront pour la première fois de la Sainte-Table.

TOURCOING

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE. — M. l'abbé Dumoulin, vicaire de la paroisse Saint-Joseph, à Tourcoing, est nommé curé à Dourlers, en remplacement de M. l'abbé Delcourt, démissionnaire pour raison de santé.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES.— M. Fossart, curé de Wannehain, est transféré à Féchain. — M. Saloase, professeur à Dunkerque, est nommé vicaire à Roubaix Saint-Joseph. — M. Vanthuyne, vicaire à Roubaix Saint-Joseph, est transféré à Steenwerck. — M. Houvenaghel, vicaire à Herzeele, est transféré à Bailleul Saint-Amand. — M. Blanchon, vicaire à Lille Saint-Benoît-Labre, est transféré à Herzeele.

AUBES & ROCHES en véritables dentelles, etc. A l'Edelweiss, 15 ter, rue Pauvrée, Roubaix. 64408

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du vendredi 30 avril 1909

La Catastrophe de Marquette

L'indemnité aux familles des victimes

Les débats relatifs à la catastrophe de Marquette ont continué vendredi.

Me de Lauwereyns avait conclu, jeudi, à la responsabilité de MM. Debosque, Hennebique, Breyne et Desprez, et réclamé contre eux une condamnation.

Plaidoirie de Me Chesnelong

Me Chesnelong lui a donné la réplique au nom de M. Debosque-Bonte. Il commence par déclarer que la cause de l'accident n'est pas nettement établie. Il convient donc de rechercher comment la catastrophe s'est produite et les responsabilités engagées.

Il fait un grief à Mme Desprez de n'avoir point pris d'architecte, de s'être contentée de plans dressés d'après une esquisse de Breyne. La propriétaire garde donc sa responsabilité entière.

Les experts rejettent la responsabilité sur le béton armé, partant sur MM. Debosque-Bonte. Ils se sont basés sur des affirmations gratuites. N'est-ce pas la maçonnerie qui a cédé, ce qui a amené le fléchissement du béton armé. On a dit que la prise du béton était insuffisante. Ignore-t-on que 24 heures après le ciment armé n'est plus friable, qu'on ne peut le travailler qu'au ciseau ou au marteau. Et la preuve que le béton avait pris est qu'un capot supérieur a été retrouvé intact au milieu des décombres.

Et qu'on ne dise pas que le ciment employé par M. Debosque-Bonte était de qualité inférieure. Des échantillons ont été prélevés, analysés, et les résultats ont été formels: le ciment a été reconnu de bonne qualité.

Quant aux échantillons prélevés des décombres, leur analyse ne prouve rien: MM. Debosque-Bonte n'étaient point présents au prélèvement, et jusqu'à preuve du contraire, il y a lieu de ne pas tenir compte de l'affirmation des experts criminels.

Reste le désétaiement. Par qui et quand a-t-il été fait? On sait que Mme Desprez voulant accélérer les travaux, faisait procéder au décintrage immédiat par les ouvriers monteurs. Le décintrage s'est fait au bout de dix jours; était-ce suffisant? peut-être que non. En tout cas, M. Debosque n'en avait point donné l'ordre; ce sont des ouvriers qui l'ont fait de leur propre chef... et malgré la défense faite. Cela ressort des dépositions faites par les témoins au cours de l'enquête judiciaire.

Les témoignages invoqués par les demandeurs ne prouvent rien et souvent même sont contradictoires.

Les preuves de la responsabilité de M. Debosque font défaut; son béton avait fait prise, il pouvait donc faire enlever les étais qui ne sont donc pas la cause de l'accident qui doit être attribuée plutôt au vice de la maçonnerie.

Me Chesnelong termine en demandant au tribunal de débouter les demandeurs.

Me Philippart pour M. Hennebique

M. Hennebique, dont M. Debosque est le concessionnaire dans le Nord, est lui aussi cité comme solidairement responsable de l'accident, les rapports des experts criminels ayant déclaré que ses calculs étaient erronés.

Me Philippart, du barreau de Paris, présente la défense de M. Hennebique.

En une rapide plaidoirie, il prouve que son client n'a commis aucune faute. Ses calculs et ses plans ont été établis d'après les plans fournis par Mme Desprez, qui, elle-même, s'est adressée à M. Sloane et Cie, de Paris. S'il y a eu erreur, elle ne peut lui être imputable.

Cette erreur, que les experts criminels ont prétendu exister, M. Hennebique ne pouvait la commettre, puisque ses calculs sont établis d'après une méthode à lui, méthode qui a fait ses preuves avec les constructions nombreuses édifiées d'après ce système.

Au surplus, ne pouvait-il être rendu responsable que s'il avait exécuté lui-même les travaux, ce qui n'est pas le cas.

Me Théry pour MM. Breyne frères

Me Théry a assumé la tâche de défendre MM. Breyne frères, entrepreneurs de la maçonnerie. Il entend mette son client hors de cause en prouvant que le ciment était incomplètement pris le jour de l'accident, et fait appel pour cela aux témoignages recueillis par l'enquête judiciaire; que le ciment a cédé en premier lieu, par suite du décintrage effectué au sixième étage de la minoterie. Si le mur en maçonnerie s'est, lui aussi, écroulé, c'est par suite de l'effondrement du béton armé.

Me Théry montre ensuite que le mortier employé par MM. Breyne frères était de bonne qualité et que la chute du mur ne saurait être retenue contre eux comme conséquence de l'emploi d'un mortier soit-disant effectué.

Les plaidoiries continueront samedi. Il reste à entendre Me Delemer, pour Mme Desprez, MMes Rajat et Beaudeuf, pour le Syndicat de garantie.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du vendredi 30 avril

Présidence de M. GODARD, vice-président

UN GRAVE ACCIDENT DANS UNE FERME, A WATTRELOS. — M. Arthur Delmarre, 34 ans, cultivateur à la Houzarde, à Wattrelos, a à répondre du délit de blessures involontaires.

Le 28 janvier, un ouvrier agricole à son service, Jean Bouckuydt, 56 ans, demeurant à la Houzarde, est tombé d'un tas de paille qui s'est effondré par suite de la rupture des poutres qui le soutenaient. Dans sa chute, Bouckuydt s'est fait de très graves blessures dans le dos et son état a inspiré longtemps de l'inquiétude. Bien que l'état du blessé se soit amélioré, il est très probable qu'il ne pourra plus travailler.

M. Beauvisage, architecte à Wattrelos, a été appelé par le Parquet à donner un avis sur les causes qui ont déterminé cet accident. Il estime que M. Delmarre a commis une faute en laissant établir un tas de paille sur des poutres fragiles et vermoulues en certains endroits. Ces poutres pouvaient à peine soutenir le poids de la paille qui se trouvait au-dessus, et le poids d'un homme devait fatalement amener leur rupture. M. Delmarre fait entendre plusieurs témoins à décharge et notamment des ouvriers à qui il avait recommandé de ne pas monter sur le tas de paille où l'accident s'est produit parce qu'il craignait un effondrement.

Dans ces conditions le tribunal ayant des doutes sur l'existence des imprudences reprochées à M. Delmarre, l'acquitte purement et simplement.

Défenseur: Me Brackers d'Hugo, avocat.

UNE DÉPLORABLE AFFAIRE. — C'est à huis-clos que le tribunal a eu à juger l'affaire de Charles Lebbe, 48 ans, journalier, rue Carnot, à Croix, qui est prévenu de violences exercées sur sa petite fille Clémentine Lebbe, 12 ans, et une autre fille aujourd'hui mariée, Julienne Lebbe, 17 ans, parfumeuse, rue de Tourcoing, 22, à Croix.

Les faits sont très graves et sous l'inculpation apparente de violences, il y a au fonds une véritable affaire de mœurs d'autant plus lamentable que les victimes sont les filles du prévenu. Le tribunal a entendu comme témoins les deux victimes, et une voisine, Mme Marie Thaon, épouse Deblock, ménagère, rue Carnot, à Croix, dont les déclarations auraient, paraît-il, confirmé, celles des autres témoins.

Lebbe est condamné à 4 mois de prison.

UNE AFFAIRE DE COUPS. — Achille Debouvries, 19 ans, jardinier à Flers, est prévenu d'avoir porté des coups à la petite Julia Gœthals, 10 ans 1/2, écolière, hameau du Trieu, à Leers.

Le jour où les faits se sont passés, la petite Gœthals jouait « au carré » avec de petites amies, tandis que Debouvries jouait près de là au bouchon. La fillette vint dans le jeu des joueurs de bouchon et aussitôt Debouvries se mit à sa poursuite. D'après la déposition de l'enfant et celle de Germaine Leclercq, 11 ans, écolière, hameau du Trieu, à Leers, il lui aurait donné un violent coup de pied à la hanche. Il résulte d'un certificat médical que l'enfant a bien reçu un coup.

Cependant plusieurs témoins à décharge viennent affirmer que la fillette n'a pas été frappée par Debouvries, et que le coup relevé sur le corps de la petite Gœthals ne peut provenir que de la chute qu'elle a faite en fuyant.

Pour éclaircir cette affaire, le maréchal des logis Herckelboudt sera entendu dans huit jours.

A PROPOS DE MOUTONS. — M. Auguste Messien, 38 ans, cultivateur à Sailly-lez-Lannoy, a à répondre d'un singulier délit découlant de la loi sur la police sanitaire des animaux.

En janvier dernier, M. Messien acheta un troupeau de moutons et quelque temps après il eut la désagréable surprise de constater que plusieurs animaux étaient atteints de la galle. M. Dupire, vétérinaire à Lannoy, qui fut prévenu aussitôt, fit à la préfecture la déclaration prescrite par la loi. Des mesures sanitaires spéciales furent ordonnées, notamment la séquestration des animaux contaminés. En outre, comme ces animaux devaient être baignés dans un abreuvoir, M. le Maire de Sailly prit un arrêté fixant le parcours que devait suivre le troupeau.

M. Messien est prévenu: 1° d'avoir omis de faire sa déclaration au maire; 2° d'avoir omis de séquestrer et séparer les animaux malades; 3° et enfin d'avoir fait sortir son troupeau hors des limites assignées par l'arrêté municipal. En effet, le 13 février dernier le berger de M. Messien conduisit le troupeau sur le territoire de Toufflers et les moutons se mêlèrent à ceux de M. Darras. La preuve n'étant pas faite pour les deux premiers délits, M. Messien est acquitté de ce chef; mais, le tribunal le condamne à 25 fr. d'amende pour le troisième chef d'inculpation.

Défenseur: Me Spriet, avocat.

UN ACTE DE CANNIBALISME. — M. Louis Vermeirsch, 29 ans, peigneur, rue de la Baillerie, 119, à Wattrelos, a eu un procès en justice de paix avec Alfred Leman, 31 ans, peigneur à Wattrelos. Leman a gardé une haine implacable contre Vermeirsch. Il y a quelque temps Leman rencontrant son adversaire, lui saisit la main et le mordit cruellement. Vermeirsch qui est un solide gaillard parvint à se dégager, mais à la suite de cette blessure il a dû interrompre son travail pendant dix-sept jours.

Après plaidoirie de Me Cléty, avocat, Leman est condamné à 25 fr. d'amende et 5 francs d'amende pour la contravention d'ivresse.

AFFAIRES DIVERSES. — 6 jours de prison et 50 francs d'amende à Achille Debouvrie, 30 ans, demeurant à Lys-lez-Lannoy, qui a été surpris le 20 février, par le garde-chasse Pierre Lepers, de Lys, tendant des collets pour prendre du gibier.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE TOURCOING

Audience du vendredi 30 avril 1909

Président: M. Braquart, juge de paix du canton Sud. Ministère public: M. Niederst, commissaire de police.

Les lois du travail. — M. Georges Glorieux, directeur de la filature de M. Duvillier-Motte fils, est condamné à une amende de cinq francs pour modification à l'horaire du travail. Cette contravention a été constatée par M. Boileau, inspecteur du travail, le samedi 27 mars dernier.

M. J.-B. Lemaire, filateur, rue de la Cloche, est condamné à onze amendes de cinq francs: dix pour avoir fait travailler dix ouvrières dans une salle contenant de l'eau stagnante; une pour non présentation d'un certificat d'aptitude physique.

— Cinq francs à M. Henri Pollefeyt, directeur de blanchisserie, à Halluin, pour défaut d'vacuation des buées. Son patron, M. Vandewynckel, est déclaré civilement responsable.

— Même amende de cinq francs à M. Louis Flament, maçon à Marcq-en-Barœul, pour construction d'un échafaudage dépourvu de garde-corps.

Les colombiers. — Deux francs d'amende à M. Emile Masure, cultivateur à Neuville-en-Ferrain, pour infraction à l'arrêté préfectoral concernant la fermeture des colombiers.

Pour allure trop rapide à son automobile, quatre francs, à Valéry Bolin, chauffeur, à Tourcoing.

L'hygiène. — Emile Delcroix, tripier, qui a transporté de la viande recouverte d'un linge malpropre est condamné à un franc et aux dépens.

Posez-marquez. — Pour tenue d'un jeu de hasard dit « posez-marquez », deux francs à Emile Coement, peigneur. Le tribunal prononce la confiscation du jeu.

Pour jet de corps dur, un franc à Alfred Plancke, bâcleur.

Police des cabarets. — Pour infraction à l'arrêté municipal concernant la fermeture des débits de boisson, deux francs d'amende aux suivants: Henri Hennerick, Pauline Bolin, femme Bloblomme, Pierre Leroy, Alexandre Leriche, de Mouvaux; Auguste Pecqueur, de Tourcoing, et Alphonse Dumont et deux consommateurs, à Bondues.

Les vélocipèdes. — Nombreuses étaient les personnes poursuivies pour infraction aux arrêtés concernant les vélocipèdes: éclairage, avertisseur, plaque d'identité et circulation sur les trottoirs.

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes: un franc à MM. Albert Castelain, Paul Lorthiois, Jules Dhaene, Charles Holivet; deux francs à MM. Georges Roland, Louis Vangoorpe, Gérard Verfaillie, Henri Legros, Georges Deboeuf, Albert Dutilleul, Richard Bayens, Charles Vervenne, René Geirgatte, Alfred Catteau, Gaston Leclercq, Charles Desavère, Henri Delaoutre, Anselme Delahousse, Camille Masselis, Henri Thiers, Paul Destombes, Benoist Fontaine, Gustave Fouan, Charles Desrousseaux, Gustave Toulemonde; quatre francs à Louis Fremaux.

La circulation des tramways. — Deux francs à Cyrille Dhaene, garçon brasseur, à Roubaix, pour embarras de la voie ferrée des tramways.

Tapage. — Pour tapage, deux francs à Georges Andriès, de Marcq-en-Barœul; trois francs à Polydore Vanlerberghe, René Vanlerberghe, Léopold Simœns et Victor Ghessens, d'Halluin.

Deux amendes de deux francs, l'une pour ivresse, l'autre pour tapage, à Louis Debuse, qui a injurié M. Segond, pasteur protestant.

Violences. — Pour violences légères et réciproques, ont été condamnés à une amende équivalente à une journée de travail: Mathilde Gobert, épicière; Célina Dujardin, ménagère; Amélie Verbrouck, cabaretière; deux journées à Emile Colson, journalier, à Mouvaux; Alphonse Cuvelier, peigneur; trois journées à Arthur Geirgatte, journalier à Halluin.

L'ivresse. — Deux francs à Henri Deprost, Arthur Lerouge, Hector Mortier, Louis Leblond, Albert Dubois, Paul Vandaele, Désiré Delestrée, André Claerout, Pierre Dewaele, Joseph Lescluse, Gustave Desrumaux; quatre francs à Albert Debruyne et Gustave Debruyne; cinq francs à Augustin Kindt et Victor Porisse.

Le tribunal a en outre prononcé trois condamnations pour divagation de chiens et cinq pour abandon de voitures.

VÉRITABLES
GRAINS de SANTÉ du Dr FRANCK
CONSTIPATION — MIGRAINES — CONGESTIONS

Concerts et Spectacles

ROUBAIX

Le Grand Cirque Roche à l'Hippodrome

Désireuse de donner satisfaction aux spectateurs qui assistent chaque jour, en foule, aux représentations du « Cirque Roche », la direction a décidé de renouveler son programme. A cet effet, elle a engagé une série de nouveaux artistes, dont les sensationnels débuts auront lieu ce soir même.

Citons entre autres: *La troupe Impériale Japonaise Hinode*, artistes incomparables dans leurs merveilleux exercices; *Les Frères Rolands*, athlètes modernes, extraordinaires; *M. Romeri*, dans son surprenant travail de souplesse; *Brothers Morisoff*, les inimitables comiques excentriques parodistes: *Orlando et Adolpho*, gladiateurs à cheval. On applaudira encore *Les six sœurs cyclistes Provéanies; Les Hassan*, dans leurs difficiles exercices sur le fil de fer; *Les Monbar*, gymnastes aériens, etc., sans oublier de nouvelles entrées comiques par tous les clowns.

Ce soir samedi à 8 heures 1/2, débuts du nouveau programme. Dimanche, à 3 heures, matinée de famille; à 8 heures 1/2, soirée de gala.

Pour la location s'adresser au Café de l'Hippodrome, de 9 h. du matin à 7 h. du soir.

— **Théâtre Renouprez.** — Nous engageons vivement ceux de nos concitoyens qui n'ont point encore assisté aux représentations données par le Théâtre Renouprez, à s'y rendre; ils ne regretteront pas les quelques heures qu'ils y auront passées.

L'opéra de Verdi, « La Traviata », donné vendredi soir, a obtenu un grand succès. Les artistes ont dû revenir sur la scène pour satisfaire le public, qui les a frénétiquement applaudis. Le rideau a dû être relevé deux ou trois fois à la fin de chaque acte. Les triomphateurs de la soirée ont été Mme Dorval (Violetta), M. Bouillères (Rodolphe) et M. Roberti. Les chœurs ont été chantés avec un ensemble parfait et ont été fort goûtés des spectateurs. La mise en scène était d'ailleurs du meilleur goût et les décors très riches.

Mardi, le public roubaisien aura la bonne fortune d'entendre M. Dubressy, le célèbre ténor qui vient de triompher aux Folies Dramatiques et au Théâtre Moncey, à Paris, après avoir remporté de nombreux succès à Bordeaux, au Royal de Liège, aux Arts de Rouen, à Tunis, à Ostende et au Hâvre, où le vote des abonnés lui a valu 118 suffrages sur 122 votants. Sur plus d'un point, M. Dubressy rappelle les ténors Sterlin et Dupuis; c'est actuellement l'interprète le plus recherché du répertoire d'Offenbach. M. Dubressy se fera entendre, mardi soir, dans « La Périchole », la joyeuse fantaisie musicale d'Offenbach.

Voici l'ordre des prochains spectacles: Samedi: « La Mascotte »; — Dimanche, en matinée à trois heures, à prix réduits (moitié prix pour les enfants): « Les Hirondelles » (dernière); en soirée: « La Fille de Mme Angot »; — Lundi: « Mam'zelle Sourire »; — Mardi: « La Périchole », avec M. Dubressy; — Mercredi: « Véronique ».

TOURCOING

— *Théâtre de Tourcoing.* — L'annonce des quatre dernières représentations du grand succès: *Ça m'étonne*, dimanche et lundi, fait affluer le public au bureau de location, tout le monde voulant voir ce brillant spectacle, et applaudir ses excellents interprètes et les gracieuses ballerines.

Mardi 4 mai irrévocablement clôture annuelle du théâtre, réouverture en octobre.

— *La tombola des Audax des Phalempins.* — Les porteurs des numéros suivants sont priés de se présenter avant le 15 mai, place des Phalempins, 13, pour réclamer la prime qu'ils ont gagnée. Passé ce délai les primes non réclamées resteront acquises de plein droit à la société:

1509	1704	998	306	426	667	554	870	1646	1841	660
986	1396	322	366	276	263	1776	1718	1124	1737	102
802	246	1974	1011	1139	870	1628	1477	1699	1146	583
915	253	653	1378	1670	50	301	621	1593	1803	1601
456	458	311	1107	1063	1288	1494	794	1277	1221	18
1310	299.									

LILLE

— *Concert Maurice Maquet.* — Quelles douces et saines impressions laissera aux musiciens sincères le bel oratorio d'Haydn, exécuté par des chœurs admirablement stylés, d'une précision et d'une netteté incomparables, de belles voix fraîches et musicales, des premiers solistes du Châtelet, dont tous les exécutants comprennent si bien le génie du maître viennois! Ensemble merveilleux, sous la direction d'un chef d'une si grande musicalité et dont la seul souci de la vie est désormais la musique.

Ceux qui ont entendu dimanche dernier, à Tournai, les beaux chœurs de « Sainte-Ludmile », de Dvorak, le compositeur tchèque, dont l'écriture agile, brillante, a une tendance « slaviste », auront pu mieux apprécier les beaux chœurs des « Saisons », d'Haydn, dont les œuvres, suivant Marmontel, sont un composé d'Emmanuel Bach et de Scarlatti s'unifiant à son individualité « viennoise » si franche, si pétillante, si gracieuse. Quel beau parallèle ils peuvent faire entre ces deux œuvres géniales, dont les chœurs et les ensembles vocaux sont surtout une part importante, l'individualisme étant si nettement différent.

C'est dignement célébrer le centenaire d'Haydn que d'interpréter ce grand oratorio « Les Saisons », qui ne furent jouées en France, aux concerts du Conservatoire de Paris, que 56 ans après sa création à Vienne, et que Paris n'a plus entendu depuis l'exécution intégrale du 31 janvier 1876, au concert Pasdeloup, avec les solistes Mme Fursch-Madier, MM. Bouhy et Coppel. Espérons, pour Paris, que, la saison prochaine, il aura aussi la résurrection de cet admirable oratorio, résurrection dont Mme Maurice Maquet aura le grand honneur d'avoir été l'initiatrice en France.

Nous avons donné samedi, selon notre coutume presque constante, une étude un peu brève de l'œuvre et, cette fois, elle est signée du docteur Julius Levin, le savant critique musical de Berlin, — n'en déplaise aux musiciens, — qui, comme tous les Allemands, connaît bien et aime le grand compositeur de la fin du XVIIIe siècle.

Retraçons seulement les souvenirs que l'audition de dimanche nous a laissés plus vivaces. Dès l'ouverture du Printemps, le bonheur de la vie calme nous prend et nous gardera pendant les quelques heures d'audition. Il nous garde même encore en écrivant ces lignes et ne veut pas nous permettre de détailler ces souvenirs, nous montrant qu'une colonne ne nous suffirait pas. Contentons-nous donc de l'interprétation des « Saisons » par les chœurs et les solistes qui, dans cette œuvre, prennent la grande place. A la lecture, l'exécution paraît très simple comme le Mozart, mais à l'audition, il en est tout autre: la simplicité en est la difficulté et, obtenir cette légèreté de vocalisme d'une masse chorale est une incontestable preuve de savoir et de travail. Jamais les chœurs n'étaient arrivés à cette perfection, et ils nous ont donné une sensation d'art qui restera longtemps. Les solistes étaient Mme Laute-Brun, de l'Opéra; la voix est belle, très pure, très légère dans les vocalises dont les vieux maîtres avaient la science; elle a donné au rôle de Jeanne une douceur et une simplicité d'émission qui ont appelé de nombreux applaudissements. Les deux autres étaient M. Plamondon (Lucas) et M. Froelich (Simon): la belle diction du premier, la franchise et la sonorité du second ont été merveilleuses, comme toujours, du reste, chez ces deux grands chanteurs que Lille acclame toujours avec grande admiration. L'orchestre du Châtelet a mis toute son âme dans les introductions de chaque saison, dans l'Orage et dans la Chasse, qui charmèrent l'auditoire. On sait qu'Haydn, comme tous les compositeurs de cette époque, utilisait le clavecin comme accompagnement à l'orchestre. Les récitatifs des « Saisons » étaient accompagnés au clavecin; voulant restaurer l'œuvre intégralement, Mme Maquet avait obtenu le concours de M. Bonnet, le remarquable organiste de Saint-Eustache, qui fut forcé de se servir du piano, n'ayant pu avoir un clavecin à sa disposition.

Mme Maurice Maquet a, dans ce dernier concert de la saison, démontré complètement aux timides quelle était sa valeur de directrice des grandes œuvres que beaucoup de grands orchestres n'osent pas aborder. Les musiciens de Lille peuvent la féliciter de sa confiance en son étoile, en constatant que son œuvre durera.

Allez tous au PALAIS D'ÉTÉ à Lille. 63

CONCERT DU PARC Demain, réouverture avec le comique excentrique populaire GEORGES ROGER dit Pain d'Epices. 64841d

BRASSERIE DES FAMILLES 18, r. de Tournai, 3, pl. des Halles, Tg.
Samedi 1er mai, à 8 heures, séance de Cinéma, vues Pathé, à prix réduits avec changement complet du programme. Entrée: 15 centimes. 64874d

PREMIÈRE COMMUNION
le plus beau choix se trouve à la Maison
ACHILLE MARTIN
Place Chevreul et Rue de la Gare, Roubaix.
64882d

POUR DÎNERS DE COMMUNIONS
vous trouverez chez *MONTIGNIES-DEGEYTER, 45 et 54, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix*, fruits, primeurs de choix, conserves, écrevisses, langoustes, poissons frais, saumon de Hollande. 72

TRIBUNE PUBLIQUE

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.)

Les défectuosités de la gare de Tourcoing

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Veuillez, s'il vous plaît, faire paraître en petite correspondance, les lignes suivantes:

La Revue locale (ça m'étonne) parle des défectuosités de la gare. Une chose qui choque également tous ceux qui ont à se rendre de la gare aux voyageurs à la gare aux marchandises, c'est d'avoir à faire un chemin double de celui que représente la ligne droite. Si au moment du percement des nouvelles rues, on avait fait une rue en ligne droite on aurait gagné plus de deux cents mètres sur le trajet et la compagnie aurait trouvé là du terrain pour établir les voies de garage qui lui manquent dans la gare actuelle.

Un du chemin de fer.

ASSURANCES MIXTES, VIE ENTIÈRE, DOTALES, RENTES VIAGÈRES IMMÉDIATES
LE CONSERVATEUR, Compagnie mutuelle d'Assurances sur la Vie
à cotisations et frais de gestion limités. (*Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'État.*)
GARANTIT dans ses contrats le paiement des rentes et des capitaux souscrits, comme les Compagnies
... par actions ainsi que la valeur des réductions et des rachats.
FAIT PARTICIPER chaque année tous les contrats, même ceux de rentes viagères immédiates :
1° Aux économies de gestion. — 2° Aux bénéfices de mortalité. — 3° Aux bénéfices sur les produits des placements.
REGLE CHAQUE ANNÉE cette participation dès la liquidation de l'exercice.
LE CONSERVATEUR, *Société d'assurances sur la Vie*, (*Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'État*), fait la DOTATION DES ENFANTS
Ces deux Sociétés sont gérées par la Compagnie anonyme
LE CONSERVATEUR, fondée en 1844. — Siège social : 12, rue Lafayette, PARIS
Pour tous renseignements, s'adresser à M. Camille GAUVIN, Inspecteur divisionnaire, 10 Avenue Rachel, Paris. 1283

PETITE CORRESPONDANCE

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE GRATUITEMENT SOUS CETTE RUBRIQUE, LES RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS.

Xavier. — Vous ne serez pas appelé pour accomplir deux années de service actif, mais vous aurez deux périodes d'instruction à faire dans la réserve active et une dans l'armée territoriale. — *Marie.* — Adressez-vous à la librairie du *Journal de Roubaix*.

Deux pas d'accord. — Voiture à 4 roues, 60 fr. pour l'Etat et 50 fr. pour la ville; voiture à 2 roues, 35 fr. pour l'Etat et 25 fr. pour la ville. Demi-taxe pour les voitures servant au commerce, à l'industrie ou à l'agriculture.

NORD

DEUX NOYÉS A HAUTMONT. — On a retiré de la Sambre, à l'écluse d'Hautmont, le cadavre du complet état de putréfaction d'un homme paraissant avoir séjourné près de deux mois dans l'eau. Des tatouages sur la poitrine et le bras droit ont permis d'établir l'identité du noyé qui est un sieur Victor-Lucien Leclercq, âgé de 24 ans. On croit qu'il y a eu suicide.

Un second noyé a été retiré peu après presque au même endroit. C'était un sieur Pierre Vandenberghe, âgé de 62 ans, ouvrier d'usine. Vandenberghe avait plusieurs fois manifesté l'intention de mettre fin à ses jours.

UNE FEMME ASSOMMÉE A BERTRY. — La dame Flaot a été trouvée, par des voisins, évanouie sur le pas de sa porte et baignant dans une mare de sang. Elle avait reçu sur la tête un formidable coup de matraque qui l'avait littéralement assommée. Transportée dans l'intérieur de son habitation, elle ne tarda pas à reprendre connaissance.

La ménagère croit avoir été victime d'une méprise de la part de l'agresseur, car elle ne se connaît aucun ennemi.

LES REGATES INTERNATIONALES DE DUNKERQUE SUPPRIMÉES. — La municipalité de Dunkerque ayant réduit à 1.000 fr. la subvention habituelle de 1.500 fr. et ayant également supprimé les 300 fr. de médailles, le « Sporting Dunkerquois » a décidé de supprimer les grandes régates internationales d'août.

ACTES DE MALVEILLANCE CONTRE DES TRAINS A DOUAI. — MM. Favre, commissaire spécial, et Courtois, commissaire de surveillance administrative à la gare de Douai, ont ouvert une enquête à la suite d'un acte de malveillance. Au passage du rapide Paris-Lille, des pierres furent lancées du haut du pont supérieur de la porte de Lille sur le train. Une glace d'un compartiment de première classe fut brisée et un voyageur, M. Yvon Pontiers, directeur général de l'Ozone, à Paris, fut blessé au visage.

A l'arrivée du train omnibus qui suivait, des pierres furent également lancées et ce fut cette fois, la glace d'un compartiment de troisième classe qui fut cassée, mais il n'y a pas eu de blessés.

Draperies en tous genres nouveautés anglaises Lecointre, rue de la Concorde, 1 (près square Pierre-Catteau) Rx. 64358

PAS-DE-CALAIS

UN PENDU A WAILLY-LEZ-ARRAS. — On a trouvé pendu chez lui un ouvrier terrassier, Alexandre Decroix, âgé d'une soixantaine d'années. D'après les constatations médicales, la mort remontait à plusieurs jours.

Le nouveau service du Chemin de fer du Nord

Lille-Hazebrouck-Calais. — Le train 2251 sera, à titre d'essai, et jusqu'à nouvel avis, retardé de 22' au départ de Lille et de 5' à l'arrivée à Calais.

Ci-après les heures: Lille, d. 11 h. 36 m. au lieu de 11 h. 13 m.; Pérenchies, a. 11 h. 49 au lieu de 11 h. 27, d. 11 h. 50 au lieu de 11 h. 28; Armentières, a. 11 h. 58 au lieu de 11 h. 36, d. midi au lieu de 11 h. 40; Hazebrouck, a. 12 h. 40 s. au lieu de 12 h. 32 s., d. 12 h. 42 au lieu de 12 h. 36; Saint-Omer, a. 1 h. 04 au lieu de 12 h. 58, d. 1 h. 06 au lieu de 1 h. 01; Calais-ville, a. 2 h. 12 au lieu de 2 h. 07.

Pour les arrêts intermédiaires d'Armentières à Calais, consulter le livret-affiche dans les gares.

Arras-Douai-Lille. — Tr. 387 et 338. — Contrairement à l'avis précédent, ces trains bi-hebdomadaires continueront à être mis en marche entre Arras et Lille et vice-versa, les mercredis, samedis et veilles de fêtes.

MARIAGES ET FIANÇAILLES

— On annonce le mariage de Mlle Yvonne Montel, fille de M. et Mme Montel, de Lille, avec M. Gustave Maricot, médecin-vétérinaire, à Paris.

NÉCROLOGIE

— Dimanche, à Bully, ont eu lieu les funérailles de M. Mayeur, premier adjoint.

— On annonce la mort, à Béthune, de M. Ernest Frédéric, imprimeur du journal « La Gazette de Béthune ».

Les Kermesses de l'arrondissement de Lille

2 mai. — Saint-Maurice-Lille, Armentières, Bondues, Berkem (La Madeleine), Canteleu, Salaghin-la-Mélantoise, Templemars, Thumesnil (Place Victor-Hugo).
9 mai. — Capinghem, Lannoy, Lezennes, Fâches.
16 mai. — Ronchin, Canteleu, Lille (faubourg de Valenciennes), Hellemmes.
23 mai. — Pérves-Lille, Allennes-les-Marais, Croutoy, Frelinghien, Monchaux, Péronne, Radinghem.

FEUILLETON DU « JOURNAL DE ROUBAIX » du samedi, 1er mai 1909

N° 24

Mademoiselle Don Quichotte

Par PHILIPPE MAQUET

— Laisse, ma petite maman. Si les choses doivent s'arranger, elles s'arrangeront. Ne me tourmente pas davantage, crois-moi sur parole, et dis-toi que ce que je fais et aussi ce que je ne fais pas, je le fais ou je ne le fais pas parce que je t'aime, toi, avant tout, sinon plus que tout.

— Oh! mon chéri, tu me fais bien du mal, mais comment veux-tu qu'on te gronde?

— En m'embrassant, mère dénaturée.

Elle le prit dans ses bras et le tint serré contre elle, le cœur gros.

— Dis donc... Et moi qui ai autorisé Paul Ergault à lui faire sa cour?

— Où ça?

— Dame, ici, naturellement... mais je vais lui dire...

Il réfléchit un instant.

— Non... ne lui dis rien, et laisse-le roucouler. Il doit être étonnant dans ce rôle-là... après tout c'est un moyen comme un autre...

— Un moyen?

— Oh! la curieuse! Si c'est possible, Madame, à votre âge!

Et Gaston sortit rapidement de la chambre pour éviter des questions dangereuses.

La pauvre comtesse, après bien des soupirs, prise par le sommeil, rêva que son Gaston avait épousé secrètement une négresse. Elle fut très soulagée, en s'éveillant, de n'avoir pas un petit fils mulâtre pour perpétuer la race des Malestroy.

CHAPITRE XIII

Benjamine-Rolande, à la suite de l'inoubliable soirée de l'Opéro, était restée, si vaillante qu'elle fût, très accablée.

Tandis que ces intrigues se nouaient autour d'elle à son insu, elle ne songeait qu'à se reprendre. Sans force contre son amour, elle se disait qu'une fuite immédiate était la seule chance qu'elle eût d'échapper à la tentation et de retrouver la liberté sinon le calme de son âme. Mais la fuite c'était la désertion aussi, et en quelque sorte un scandale: que penserait-on d'un départ brusque, inexpliqué? D'ailleurs Philippe pouvait la rejoindre, et il était plus dangereux encore à Trémorn qu'à Paris. Et sa mission, que devenait-elle? Partie pour combattre des géants, elle ne pouvait se vaincre elle-même!

Elle se résolut à un moyen terne: Pendant plusieurs jours elle évita d'aller chez la comtesse. Mais cet isolement hors de chez soi, après les heures si douces écoulées, la remplissait d'amertume, et ses remords subsistaient, sans la compensation des bonheurs qui les font naître.

Sanchette l'ayant surprise dix fois les larmes aux yeux la consolait à sa manière.

Voyez-vous, Mademoiselle, il ne faut pas se manger les sangs comme ça... Vous tomberez malade, et vous « deviendrez à rien » comme la vieille Nanic qui se perdait de pleurer pour avoir rencontré des Korrigans la nuit sur la lande... C'est vrai que nous sommes parties comme deux sauterelles, et que vous n'avez pas pu encore démolir ni bâtir grand'chose, parce que vous vouliez opérer en grand. Mais il y a d'autres moyens de s'y prendre. Pour l'instant il faut vous reposer un peu. Vous avez la sorbonne fatiguée. Nous sommes deux et c'est à mon tour de turbiner, car jusqu'à présent je n'ai fait qu'apprendre la langue du pays. Vous allez rester bien tranquille, encore aujourd'hui, à vous soigner. Moi j'ai ma besogne, je me suis entendue pour ça avec Baptiste.

— Que veux-tu dire?

— Voilà: Baptiste est président de la A. S. D. G. D. M.... Ah! oui... ça signifie: l'Association Syndicale des Gens de Maison. Il y a une grande réunion ce soir à la salle Wagram. Il s'agit d'une grève générale à organiser, et j'ai été nommée dame du comité. Je serai sur l'estrade. On en a soupé d'être exploités par les singes.

— Quels singes?

— Les patrons. Comme qui dirait v